

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déclaration Vaches Laitières sur la commune principale de l'AIOT 5 Villeneuve (Villiers-le-Pré) 50240 Saint-James.

La référence de votre dossier est A-3-ZUNNV8286 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/07/2023 à 14h22 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **32650503900148**

Organisme : **A G C NORMANDIE OUEST**

Fonction : **Chargé d'études**

Personne morale

N° SIRET **49166135100016**

Raison sociale **EARL DE VILLENEUVE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 Villeneuve - Villiers le Pré

50240 ST JAMES

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déclaration Vaches Laitières**

Description des activités :

L'EARL DE VILLENEUVE est constitué d'un unique site d'élevage localisé sur la commune de SAINT JAMES, commune déléguée de VILLIERS LE PRE. Il s'agit d'une exploitation de type polyculture élevage. L'élevage est constitué uniquement de vaches laitières. Actuellement, le site n'est pas soumis au titre des installations classées. Le projet consiste à déclarer un effectif de 70 vaches laitières (y compris les vaches taries). Le site n'élèvera pas de génisses de renouvellement. Le projet d'augmentation du cheptel s'accompagne : - de la création d'un bâtiment photovoltaïque accueillant une stabulation en aire paillée avec aire d'exercice (B1) afin d'y regrouper la totalité des vaches laitières. Le fumier compact pailleux issu de l'aire paillée et le fumier mou à compact de l'aire d'exercice seront transférés et stockés dans la fumière en projet, - de la création d'une fumière avec toiture photovoltaïque, - de la création d'une salle de traite 2x12 TPA. Les eaux vertes et eaux blanches de la nouvelle salle de traite seront orientées vers la fosse existante. - de la création d'un bâtiment de stockage de fourrages avec toiture photovoltaïque. Ces projets font l'objet d'un permis de construire. Les bâtiments existants et accueillant actuellement les bovins seront reconvertis en stockage matériel ou stockage de paille. Le fumier, stocké en fumière, sera composté. Moins de 3 t/j de fumier sera composté sur site (estimation de production de fumier selon le Dexel : 861 t/an). Le compostage permet un abattement de 30 % sur l'azote organique maîtrisable. Le calcul des capacités de stockage (DEXEL) a montré que la nouvelle fumière et la fosse ont une capacité suffisante pour stocker les effluents de l'activité bovine.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **5 Villeneuve (Villiers-le-Pré) 50240 Saint-James**

X : 377767

Y : 6834031

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 70 u	D	
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 3400 m3	DC	Stockage de fourrages

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **3000**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Epandage de fumiers composté stocké en fumière. Epandage des des eaux vertes et eaux blanches stockées dans la fosse. Epandages effectués sur les terres de l'exploitation

Numéro

Pacage	Nom exploitant	îlot
050125969	EARL DE VILLENEUVE	1
050125969	EARL DE VILLENEUVE	2
050125969	EARL DE VILLENEUVE	3
050125969	EARL DE VILLENEUVE	4
050125969	EARL DE VILLENEUVE	5
050125969	EARL DE VILLENEUVE	7
050125969	EARL DE VILLENEUVE	8
050125969	EARL DE VILLENEUVE	9

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **29**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **4445**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **4445**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **4445**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Tous les emballages et papiers via les poubelles de recyclage Tous les matériaux pouvant être triés le sont via la déchetterie Matériel de soins des animaux via les bacs jaunes collectés par le vétérinaire Cadavres d'animaux collectés par ATEMAX Produits phytosanitaires et bâches par le fournisseur

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Implantation d'une bache d'eau, réserve incendie, d'une capacité de 120 m3 à moins de 200 m du bâtiment des vaches laitières.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs répartis au niveau du stockage de fioul, du local phyto et des armoires électriques

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_depot.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Extrait_du_cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_de_masse.pdf